



Blocage saisie attribution

Par **louli06**, le **13/12/2014 à 23:46**

bonsoir tout le monde je viens de découvrir que sur mon compte bancaire j'ai eu un blocage saisie attribution de 3300 euros sans aucun commandement d'huissier ou autre aucun courrier me signifiant cela comme on est samedi soir aucun moyen de savoir d'ou ça vient la hotline de ma banque me dit d'attendre l'ouverture mardi est célal on m'a laissé 150 euros sur ce compte merci pour vos réponses, si c'est un huissier est ce légal je n'ai qu'une petite dette de 270 euros au fisc cordialement louli

Par **aguesseau**, le **14/12/2014 à 10:33**

bjr,

une saisie fait toujours suite à une procédure amiable du créancier qui n'a pas abouti et qui a entamé ensuite une procédure devant un tribunal pour obtenir un titre exécutoire permettant la saisie.

donc vous devez savoir qui est votre créancier, dans les 8 jours qui suivent la saisie attribution vous allez en être par un courrier de l'huissier.

la banque doit vous laisser un solde bancaire insaisissable d'un montant égal au rsa (509 €) et la banque vous prélèvera des frais d'une centaine d'euros.

vous pouvez contester cette saisie auprès du juge d'exécution.

cdt

Par **louli06**, le **14/12/2014 à 10:45**

bjr mais je n'ai aucune procédure amiable en cours aucun courrier ou commandement d'huissier donc je suis perdu c'est de l'argent mis de coté pour les études des enfants en plus la banque ne m'a laissé que 150 euros sur le compte cdt